



Le 28 mai deux mil vingt et un, le conseil municipal a été convoqué pour le sept juin deux mil vingt et un à la salle des fêtes, en séance ordinaire.

Le Maire,  
BOURRA Francine

---

## Séance du 07 juin 2021

### Compte rendu

L'an deux mil vingt et un, le sept juin à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Francine BOURRA, Maire.

**Etaient présents** : Mme BOURRA, M. ADAMSKI, Mme PIERSON, M SOURBE, Mme COULON, M. BERNATEAU, Mme LACOSTE, MM. VALLAT, PATONNIER, BARRIER, BLEHAUT, Mmes ARDILLIER, BIZAC, JAYLE, Mme MATHIEU, MM. ROUZIER, DUPUY.

**Etaient absents** : M. DELAGE (pouvoir à M. ROUZIER), Mme ROYER (pouvoir à Mme MATHIEU).

Madame LACOSTE Françoise est élue secrétaire de séance

---

### **ORDRE DU JOUR**

- Adoption du procès-verbal de la séance du 16 avril 2021
- Avis sur la demande d'autorisation environnementale pour l'installation d'une nouvelle chaudière à combustibles solides de récupération (CSR)
- Effacement de dettes cantine / crèche

Vu les circonstances exceptionnelles d'épidémie liées au COVID-19 et face à l'impossibilité de réunir l'ensemble des conseillers municipaux et le public dans des conditions de sécurité satisfaisantes, Madame le Maire a fait le choix le 28 mai 2021, de délocaliser la tenue de la réunion de la Mairie à la **salle des Fêtes, sise rue des Fêtes**.

Monsieur le Préfet a été informé le 28 mai 2021 de cette décision et en a accusé réception le 1<sup>er</sup> juin 2021.

### **37-2021 Adoption du procès-verbal de la séance du 16 avril 2021**

Chaque membre du conseil municipal a été destinataire du procès-verbal de la séance du 16 avril dernier, à ce titre Madame le Maire sollicite les observations.

Madame MATHIEU souhaite s'exprimer au nom des quatre conseillers d'opposition sur les motifs qui les conduisent à ne pas signer le procès-verbal de ladite réunion.

Après délibération, le procès-verbal de la séance du 16 avril 2021 est adopté à la majorité. Madame MATHIEU, pour elle-même et le pouvoir qu'elle détient de Madame ROYER, Monsieur ROUZIER pour lui-même et le pouvoir qu'il détient de Monsieur DELAGE, ont voté contre.

### **38-2021 Avis sur la demande d'autorisation environnementale pour l'installation d'une nouvelle chaudière à combustibles solides de récupération (CSR)**

En application de l'article R181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale pour l'installation d'une nouvelle chaudière à combustibles solides de récupération (CSR) présentée par la société CONDAT SAS.

Pour ce faire et en complément des documents dont chacun a été destinataire, Madame le Maire a sollicité la présence lors de la séance de Monsieur INTROVIGNE, responsable projets Energie-CSR et expert qualifié, qui procède à la présentation détaillée du projet.

Avant cela, Monsieur VALLAT, intéressé dans cette affaire, quitte la salle à 20 heures 15 et ne prend pas part aux débats et au vote.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur INTROVIGNE et échangé avec ce dernier, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale pour l'installation d'une chaudière à combustibles solides de récupération présentée par la Société CONDAT SAS.

Monsieur VALLAT reprend sa place et sa fonction à 21 heures 06.

### **39-2021 Effacement de dettes cantine / crèche**

A la demande de la Trésorerie de Terrasson et après délibération, le conseil municipal prend acte à l'unanimité de l'annulation des titres 137 – 612 – 621 -738 – 799 - 838 de 2020 pour un montant de 63.15 € relatifs à des impayés cantine/crèche

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 08.